

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 19 Décembre 2023**

Le mardi 19.12.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent (*présent jusqu'au point 9 de l'ordre du jour*), Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme D'ANNUNZIO), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. XILLO Michel (par Mme SERVENTI MERLO), Mme GARCIA Hélène (par Mme TAURINES).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. BEN AÏOUN.

Délibération n° 101-2023.

DELIBERATION PORTANT DENOMINATION DE VOIES.

M. LOQUET, conseiller municipal, expose :

Selon l'article L.2121-30 du CGCT (code général des collectivités territoriales), la dénomination des voies et places publiques de la Commune, ainsi que des voies privées ouvertes à la circulation publique, est établie librement par une délibération du conseil municipal.

Cette délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité d'attribuer un nom aux voies suivantes :

Dénomination	Justification	Localisation
Impasse des Amaryllis	Cette voie est la rue principale de la <i>Résidence les Amaryllis</i> - avenue de Guiraudis	Actuellement au n° 16 de l'avenue de Guiraudis
Rue de la Métairie Chambert	Cette voie est l'ancien tracé du Chemin de Las Caguères	Actuellement au n° 4 Chemin de Las Caguères entre le Chemin de Las Caguères et le Chemin des Graves
Impasse des Quetsches	Cette voie dessert un ensemble immobilier ainsi que quelques maisons individuelles	Actuellement au n° 660 Chemin de Montagne, à droite après le chemin de la Croix en se dirigeant vers le sud
Impasse des Guigniers	Cette voie est la rue principale d'un lotissement privé	Actuellement au n° 735 Chemin de Montagne avant le chemin de Las Caguères en se dirigeant vers le sud
Impasse des Hibiscus	Cette voie est la rue principale d'un lotissement situé à côté de l'EHPAD	Actuellement au n° 781 Chemin de Piquette
Impasse des Liquidambars	Cette voie dessert un ensemble immobilier ainsi que 2 maisons individuelles	Actuellement au n° 1A Chemin de St Sulpice

Impasse des Tourterelles	Cette voie est la rue principale d'un lotissement privé, situé en face des terrains de Carpenté	Actuellement au n° 314 Chemin Vieux de Verdun, à droite avant l'impasse des palombes en se dirigeant vers le nord
Impasse d'Opale	Cette voie est la rue principale d'un lotissement situé presqu'en face de l'impasse des Erables	Actuellement au n° 48 de la rue Belfort
Chemin des Aubinels	Cette voie est la rue principale du lieu-dit "Aubinels", elle dessert les habitations du lieudit	A l'intersection avec la RD87 rte de Larra
Rue des Platanes	Cette voie est parallèle à la route de Toulouse (RD2) et dessert plusieurs commerces	Actuellement au n° 122, route de Toulouse
Impasse des Ramiers	Cette voie est la rue principale d'un lotissement privé situé entre la rue de Fontaine et la rue de Vézian	Actuellement au n° 22A rue de Fontaine
Rue de l'Aubisque	Cette voie est la rue principale d'un lotissement privé	Actuellement au n° 85 route de Toulouse
Square de Garonne	Dénomination d'une nouvelle placette créée lors de l'aménagement du Quai de Garonne	Situé à l'intersection du Quai de Garonne et de la RD17 rte d'Ondes
Rue de Berty	Cette voie est la rue principale du lotissement Hameau de Berty	Située rue de Lion (non loin de l'intersection avec le chemin de St-Sulpice
Impasse du Roussillon	Cette voie est la rue principale de la résidence Isabel	Actuellement au n° 950 chemin de Montagne

Un plan de chaque voie est joint en annexe.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,
Henri BEN AÏOUN,

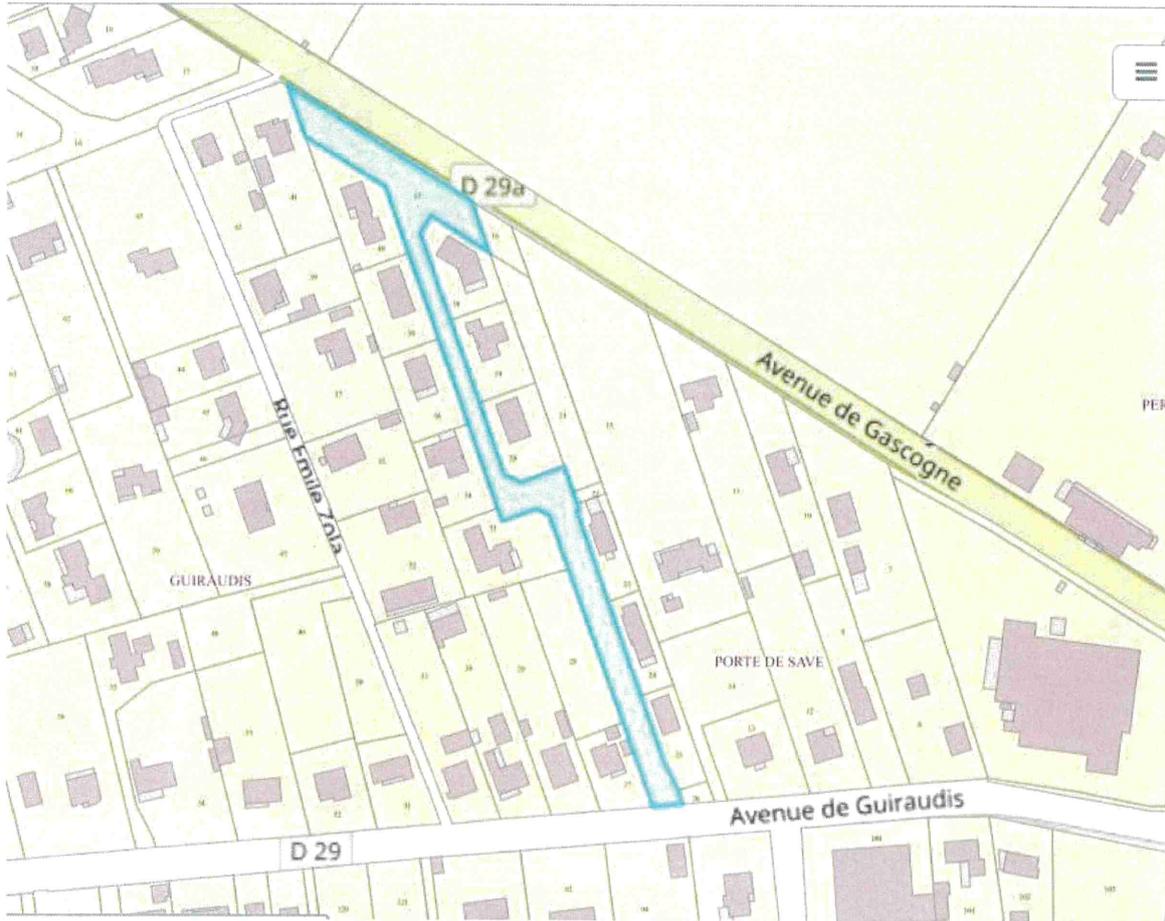
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



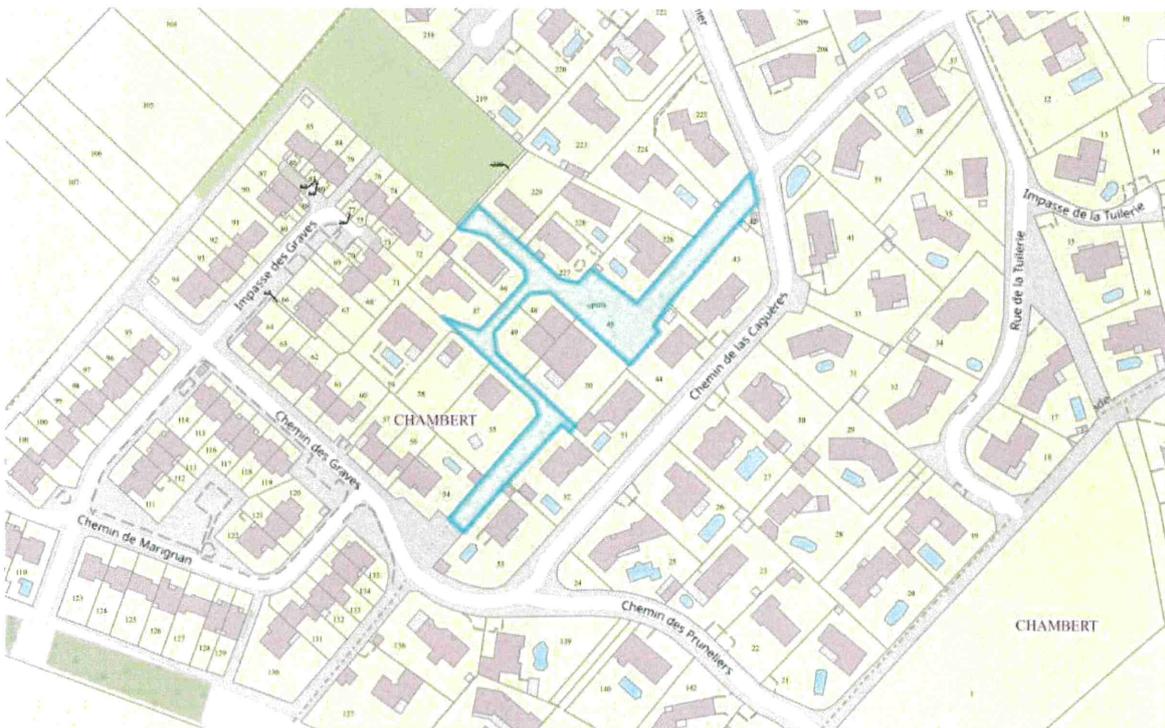
Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20231219-101-2023rectif-DE
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 08/01/2024

Saisissez du texte ici

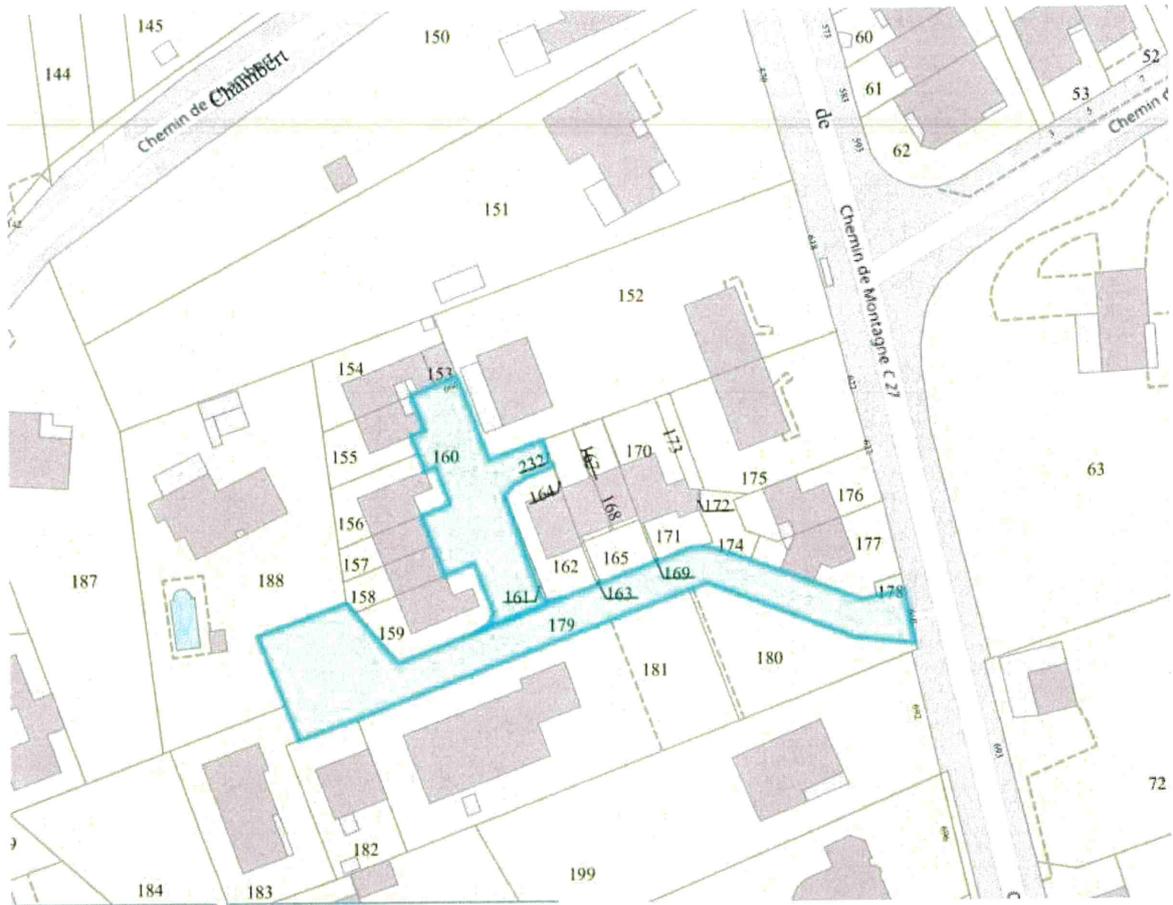
Dénomination de voies communales – Plans de situation des voies



Impasse des Amaryllis – Parcelle AT – 17



Rue de la Métairie Chambert – Parcelle AN – 45



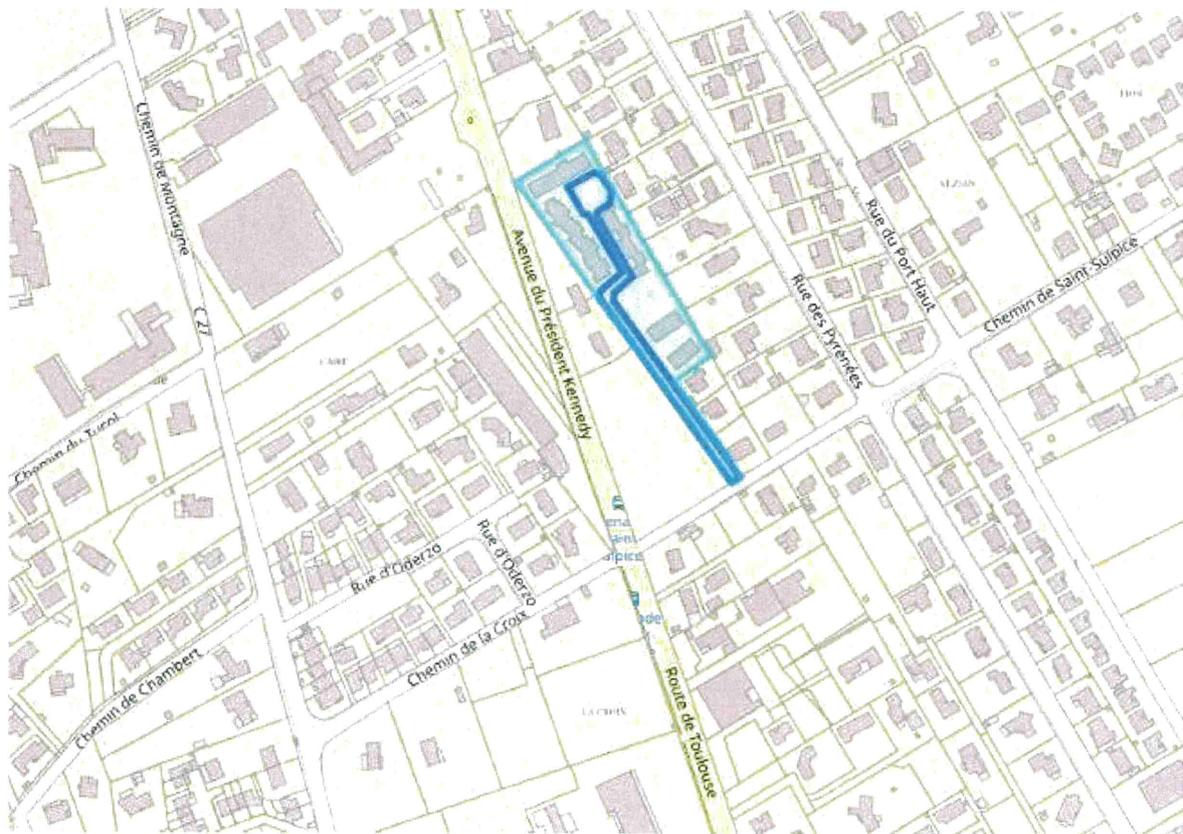
Impasse des Quetsches – Parcelles AO – 160 et AO 179



Impasse des Guigniers – Parcelles AH 78 et AH 79p



Impasse des Hibiscus – Parcelle AP – 53



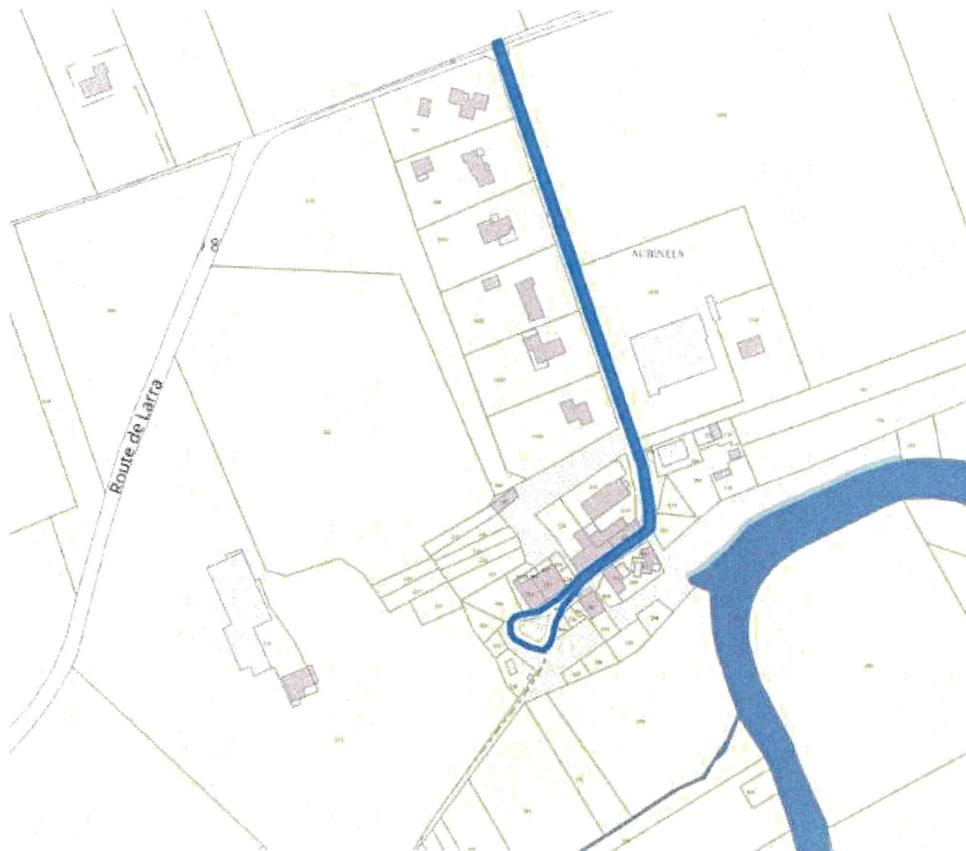
Impasse des Liquidambars – Parcelle AH – 146



Impasse des Tourterelles – Parcelle HA – 63



Impasse d'Opale – Parcelle AW – 115



Chemin des Aubinels – Domaine Public routier

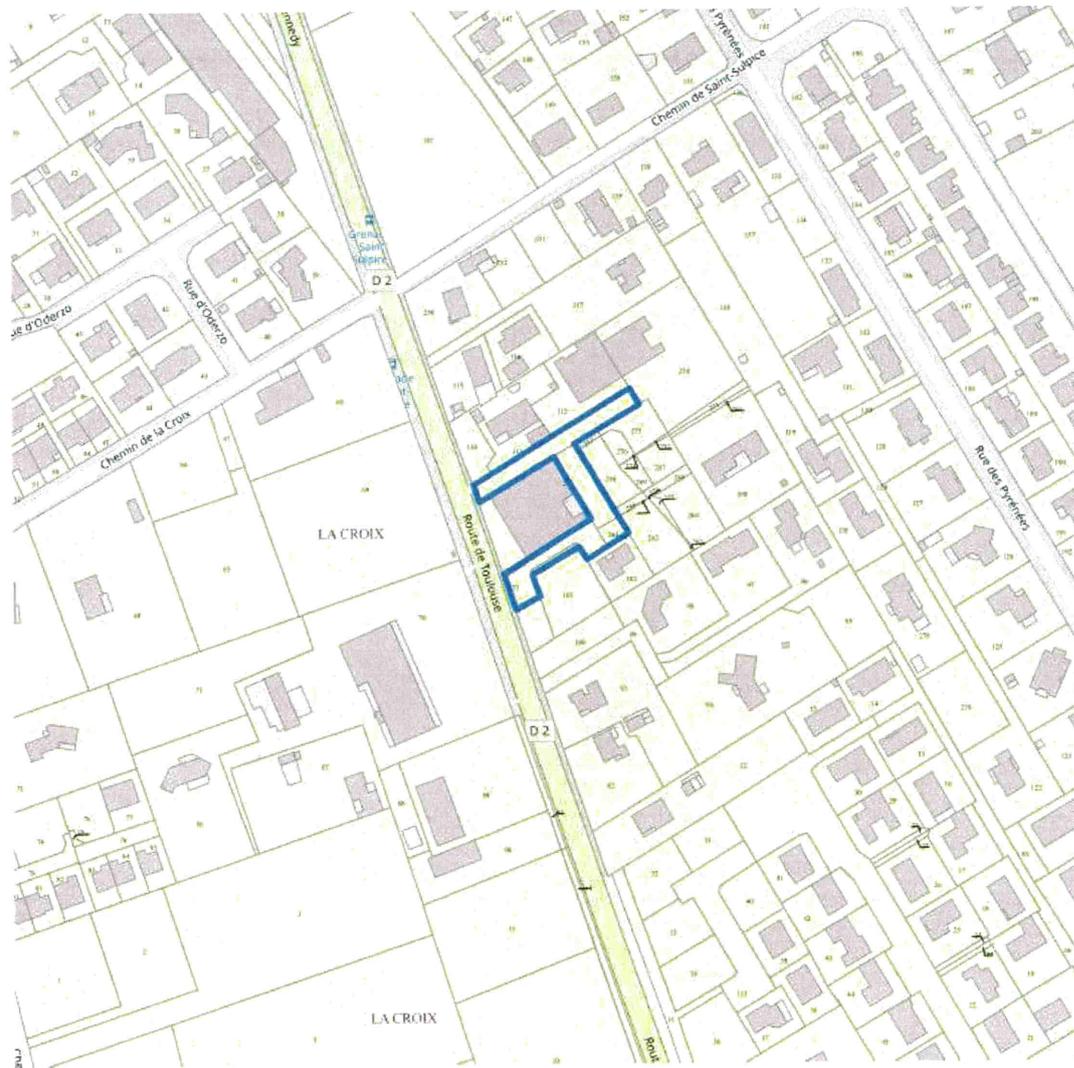


Rue des Platanes – Parcelle AI – 9p, AI10p, AI11p, AH90p, AH89p et AH 70p

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20231219-101-2023rectif-DE
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024



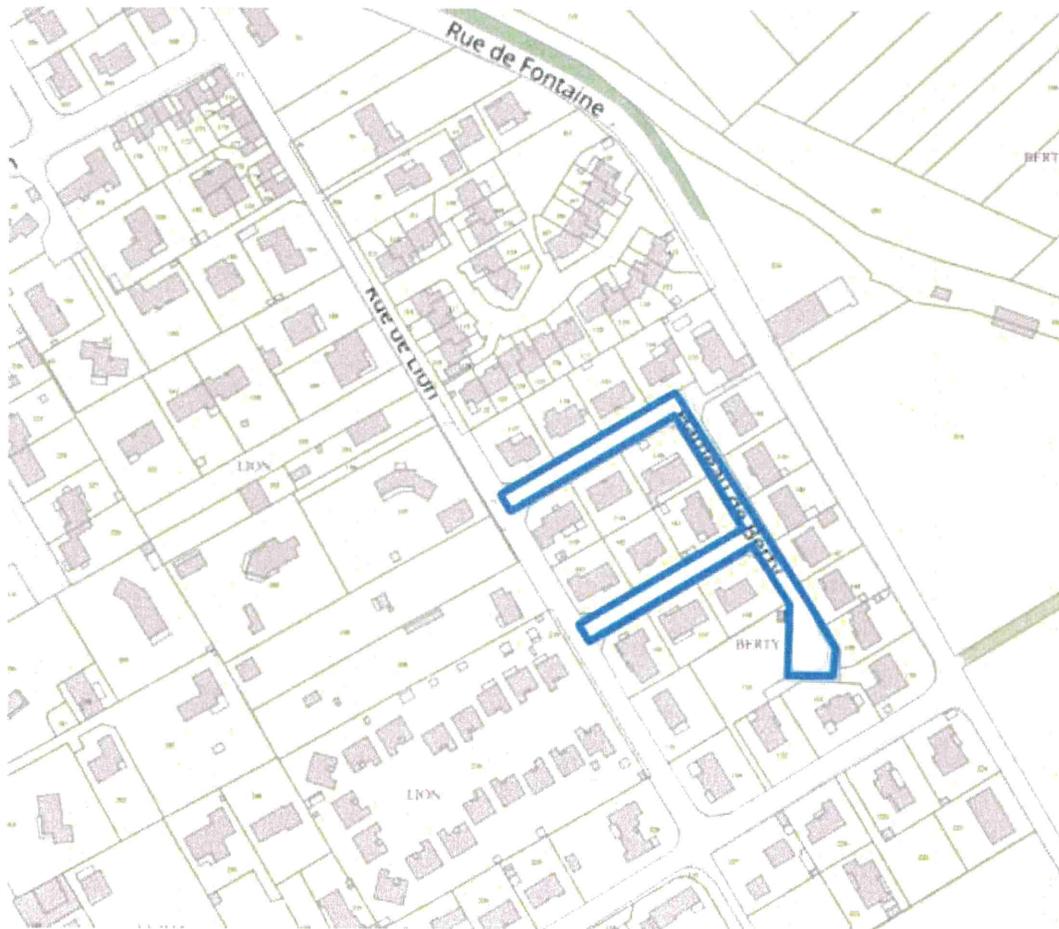
Impasse des Ramiers – Parcelle AE - 89



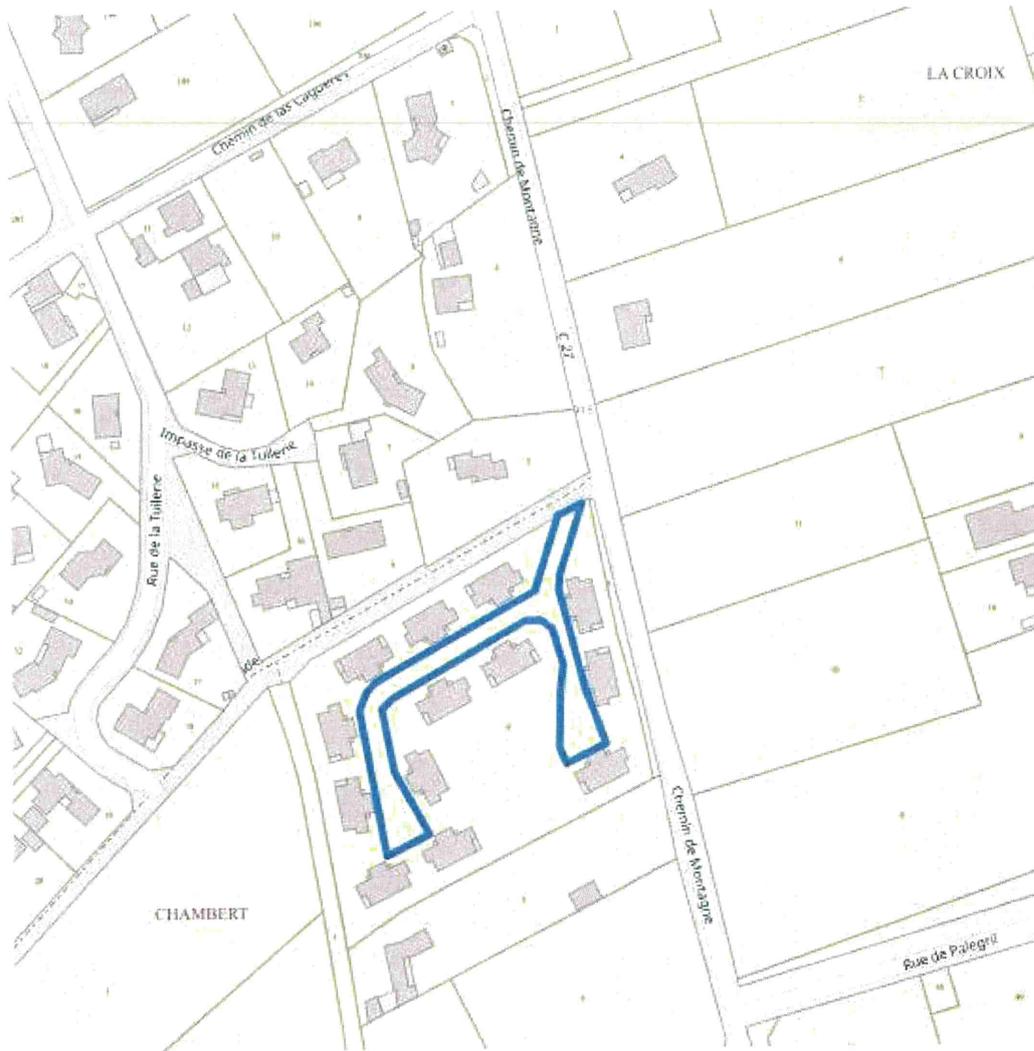
Rue de l'Arbisque (pas de parcelles sur le cadastre)



Square de Garonne – Domaine Public routier



Rue de Luján – Domaine Public routier



Impasse du Roussillon – Une partie de la parcelle AM – 4